

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE	
Un an	\$3.00
Six mois	1.50
Quatre mois	1.00
L'abonnement est strictement payable d'avance.	
EDITION HEBDOMADAIRE	
Un an	\$0.50
Six mois	0.25
Si l'abonnement n'est pas payé d'avance, il sera de \$1 par an.	

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT."

Bureaux : 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville.

QUEBEC, JEUDI, 30 JUIN 1887

Ernest Chouinard, Redacteur

FEUILLETON DE LA JUSTICE

Le Crime d'une Femme

DEUXIEME PARTIE

LE SERMENT DE MIRIAM.

XVII.

LA VENGERESSE.

Dans les papiers du mort elle avait cherché avant vous, messieurs, et elle se croyait invulnérable; car il n'y avait aucune preuve de notre proche parenté. Elle ne pensait pas possible qu'un trépassé sortit de sa tombe pour venger ceux qu'elle a tués.

Mais, avant de vous montrer ces documents, j'ai un devoir à remplir. Je dois moi, l'ancienne accusée, moi qui me suis tue, qui ai tout foulé aux pieds, ma vie, mon honneur, mon amour, pour conserver un nom pur à l'enfant que j'avais vu naître, moi la condamnée, aujourd'hui la vengeresse de Marguerite et de mon frère, je dois vous apprendre tous les détails de la mort de M. de Sauvetat. Ecoutez-moi.

Lorsque la jeune fille avait parlé de fournir des preuves authentiques, les yeux de Blanche s'étaient arrondis, ses dents s'étaient mises à claquer; maintenant, elle devait verte. Elle voulait protester encore. M. de Boutin lui imposa silence. Georges, affolé, se leva; il commença à comprendre.

—C'est elle qu'on accuse, n'est-ce pas? demanda-t-il avec une épouvante terrible.

—Ecoutez, ordonna le procureur d'un accent bref:

Marianne, seule, resta debout; tous ceux qui l'entouraient retombèrent sur leurs sièges, épouvantés, saisis au dernier point par ces supérieures révélations.

—Je ne vais pas vous raconter, commença-t-elle de sa voix grave et lente, ni mon arrivée ni mon rôle dans la maison de Sauvetat, ce serait inutile; ma vie intime n'a besoin d'être connue que de quelques personnes qu'elle intéresse tout particulièrement. Ce qu'il vous importe de savoir, c'est le crime et le mobile qui l'a fait commettre; ce qu'il faut surtout, c'est la vérité; la voici: Un jour, par un hasard étrange, fatal pour moi, je me trouvais enfermée dans le cabinet de toilette de madame Sauvetat, pendant qu'elle était avec le complice de son infamie. Tout à coup, sans transition, fut aussi déchiré à mes yeux le voile d'honnêteté et de vertu dont elle recouvrait ses odieux projets.

Mais, tandis qu'elle traitait la perte de son mari, elle avait su, avec une habileté infernale, conserver intactes toutes les apparences. J'étais seule à connaître ce secret, je résolus de me taire.

Cependant, pour demeurer libre de consolider plus tard celui qu'elle haïssait et de me consacrer tout entière à lui et à sa fille, je dus, ce jour-là, briser des liens qui tenaient au plus profond de mon cœur, je dus renoncer à tout ce qui était pour moi le bonheur sur terre.

Elle devait encore plus pâle on prononçant ces mots, et pour la première fois sa voix trébula. Toutefois, elle se remit et continua:

—Mon frère était loin d'avoir gardé sur son frère toutes les illusions des premiers jours. Il la trouvait légère, insaisissable, frivole. Il avait voulu que la trentième année mûrit la femme et la mère. Il faisait souvent des observations sur le besoin de distractions incessantes, de fêtes et de bruit que ressentait Blanche. De là quelques nuages et de légères querelles grossières par la malveillance publique. Mais à part ces reproches peu graves, il la croyait loyale.

Le 7 décembre 1863, il y avait une réunion nombreuse ici, dans ces mêmes salons. On causait, on jouait, on discutait sur toutes choses. Les plus graves questions succédaient aux plus futilités anecdotes. Entre autres propos on se mit à agiter l'éternel problème du bonheur et du droit des femmes dans la société moderne. M. de Sauvetat, au milieu des vérités ou des paradoxes plus ou moins acceptables de chacun vint apporter son opinion sur l'idée qu'on débattait, et cela, avec la décision énergique et franche qui était la base essentielle de son caractère.

—Si j'avais été un misérable rendant ma femme malheureuse, dit-il, si j'avais trahi ou fait peser sur elle un joug despotique, si je lui avais imposé une tyrannie d'habitudes et de sentiments mauvais, en un mot, si je n'avais pas été capable de remplir les mêmes devoirs que je me serais fait justice et que j'aurais eu le courage de la débarrasser de moi. Mais si, à mon tour, n'ayant rien à me reprocher, j'étais tombé sur une créature indigne, j'aurais cherché des preuves de sa trahison, et lorsque je les aurais eues en main, je l'aurais tuée.

On se récria.

—Ce sont des catastrophes qu'on regrette toujours, dit quelqu'un.

—Jo n'aurais rien regretté, reprit M. Sauvetat, parce que j'aurais tout prémédité. Ah! je n'aurais pas tiré un coup de revolver sans réflexion, avec beaucoup de scandale et de tapage, au hasard. Non, j'aurais examiné, pesé l'affaire; je lui aurais bien laissé le temps et la liberté de se défendre; je serais descendu au fond de ma conscience pour savoir si mes procédés n'avaient rien provoqué; mais lorsque ma conviction aurait été établie, je serais devenu implacable.

Tout le monde frissonna. —Houïsement, dit quelqu'un, que sa femme est de celles qu'on ne soupçonne pas.

Malgré cette réflexion, chacun se regarda épouvanté de ces paroles sinistres, et plus encore peut-être, de la froide résolution avec laquelle elle avaient été prononcées.

Marianne s'arrêta. —Oh! je me souviens, dit naïvement M. Delorme, c'est vrai, j'y étais.

La jeune fille s'était un instant recueillie: elle reprit:

—Le lendemain, M. de Sauvetat partit pour la campagne. Il devait demeurer deux jours absent. Le hasard le fit revenir le soir même vers dix heures. Il y avait de la lumière dans ce petit salon; j'étais dans ma chambre; Lucien entra sans frapper, il nous croyait toutes deux réunies, Blanche et moi. Sur le seuil de la porte, il s'arrêta. Un bruit de conversation arriva jusqu'à lui. Il s'arrêta et apprit le complot tramé contre sa vie.

—C'est faux, s'écria Blanche, c'est faux, monsieur? demanda-t-elle en s'adressant à Georges?

Celui-ci devint livide et se mit à trembler. —C'est bien, dit-elle simplement, je continue; M. de Sauvetat montra la porte à l'étranger. Celui-ci affolé, partit, ou plutôt s'enfuit, sans une protestation, sans un cri, sans un mot.

—A nous deux! fit alors le mari en s'avançant vers sa femme. Mais il ne connaissait pas la créature perverse et habile à laquelle il avait affaire: Blanche s'était déjà ressaisie.

—Qu'est-ce qui vous prend donc? interrogea-t-elle toute tranquille et presque souriante.

—Comment vous osez le demander? Un homme chez vous! à cette heure! Oh! c'est de l'audace!

—De votre part, de me soupçonner, oui, en effet.

M. de Sauvetat se sentit ébranlé par un si formidable aplomb.

—Alors! miséricorde! s'écria-t-il. Parlez! je vous laisse le temps de vous expliquer.

—Et si je ne veux pas le faire!

—Je vous tuerai.

Elle frissonna malgré elle; mais ce fut un éclair.

—Sans preuves? demanda-t-elle, plus maîtresse d'elle que jamais.

—Ah! vous pensez que je n'ai pas de preuve?

—Ecoutez, Lucien, il y a des circonstances dans la vie, où une femme devient pour celui qui l'implore plus qu'une reine.

M. de Sauvetat demeura impitoyable devant l'accent digne et ému avec lequel furent prononcés ces derniers mots. Il haussa les épaules:

—Vous voulez sans doute, dit-il, parler du moment où l'homme...

Blanche ne lui laissa pas le temps d'achever, se relevant pudique et grave, triste et fière, et achevant la phrase de M. de Sauvetat:

—Où cet homme supplie une mère de lui accorder la main de sa fille.

M. de Sauvetat poussa un cri de joie.

—Ah! si c'était vrai, s'écria-t-il, si c'était vrai!

Blanche le regarda un instant avec une indéfinissable expression.

—C'est là, sûr, prononça-t-elle enfin lentement, que votre fille aima déjà M. Larroche? demanda-t-elle lui.

Louis Bruneau,

IMPORTATEUR

De Porcelaines, Verreries, Vaisselles, Lampes, Utiles, etc.

Magnifique assortiment d'articles de fantaisie importés expressément pour

Cadeaux de Noëls, Pêches, etc., etc., dans tous les prix.

Une visite est sollicitée.

No 95, Rue St-Joseph, ST-ROCH.

A VENDRE 1,300 Lots de Village CLAIRS DE RENTE

Vente Extraordinaire —DE— Propriétés Foncières

—A— STADACONA

VINGT PIASTRES

Achetera UN BEL EMPLACEMENT de 1,890 pieds carrés, libre et quitte de toute rente, charge ou hypothèque, à une distance d'un mille seulement du marché Jacques-Cartier et de l'église de St-Roch.

TERMES: \$5 COMPTANT et trois versements annuels de \$5 sans intérêt

Pour \$20, l'on peut acquérir un emplacement de 30 pieds de front sur 60 pieds de profondeur, sur un terrain élevé, sec, salubre, et en face de la ville. L'acquéreur d'un de ces lots aura le droit de vote, vu que chaque lot clair de rente, vaudra \$150 votant de la qualification pour voter.

Nulle rente, nulle taxe.

Le village Stadacona, où sont situés ces lots, contient déjà 100 maisons. Il y a une chapelle, et des offices publics tous les dimanches et une école modèle.

Le propriétaire du "Pont Bickell", dans le but d'en faire un pont libre, est prêt à le transporter à la municipalité qui voudra se charger de l'entretien. Il n'y a pas un seul ouvrier ou jeune homme qui ne puisse payer \$5 comptant, et \$5 par année pour 3 ans seulement, sans intérêt, pour devenir maître et propriétaire absolu d'un lot qui vaudra au moins \$150 en trois ans.

Il est probable que le chemin de fer du lac St-Jean traversera la propriété l'année prochaine, et fera une station.

L'on ne devrait pas négliger cette occasion exceptionnelle d'acquiescer des terres par forme de spéculation, pour bâtir plus tard, la propriété ne pouvant qu'augmenter en valeur.

Cet endroit, par sa proximité de l'église St-Roch des magasins et du marché est toujours très recherché par les locataires. Rente de terre minime et titres incontestables.

S'adresser à H. GOWEN, avocat, No. 125, rue St-Pierre, ou à L.S. LECLEERC, Notaire, No. 24, rue St-Joseph, St-Roch, Québec.



JOS. DONATI

Horloger et Bijoutier

151, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH,

(Porte voisine de M.M. Laurent & Brunet)

INVITE RESPECTUEUSEMENT LE PUBLIC A visiter son nouveau magasin qui est l'un des mieux assortis de la ville.

On y trouvera toujours un magnifique choix de montres d'or et d'argent, chaînes de toutes sortes, pendules, épingles, pendants et boucles d'oreilles, anneaux, bagues, boutons, médaillons, pince-nez, lunettes et un assortiment général d'argenterie des plus complets, etc.

Les prix sont d'autant plus bas que les achats sont faits au comptant.

23 Pendules et Bijoux réparés avec soin

UNE VISITE EST SOLICITEE

1er av.

Tannage à la Façon.

TANNERIE DUGAL, QUEBEC

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de se faire paver à l'établissement du tannage.

TANNAGE ET CORROYAGE de première qualité

Prix modérés.

JOSEPH DUGAL, TANNEUR, 230 et 232, rue St-Valier, St-Roch.

20 janvier 87

MAISON A LOUER

A Saint-Laurent, Isle d'Orléans

(PRES DU FLEUVE)

UNE MAGNIFIQUE MAISON, six chambres et toutes les améliorations modernes, etc., etc.

Année: Chevaux et voitures à la disposition des locataires.

S'adresser à LAJEUNESSE & CIE.

88, rue St-Paul, B.V.

1er juin

A LOTINIERE

UNE TERRE en partie boisée, ayant trois arpents de front sur 40 de profondeur, avec grange et maison à Lotinier, le tout en bon ordre.

Pour les conditions s'adresser au

REV. M. BERNIER, Curé de Lotinier.

Ou M. JOS. LEPAGE, Marchand, à Québec.

mal 2ms

J.-B. RENAUD & CIE.,

—AGENTS DE LA—

CELEBRE FLEUR PREPAREE

—ET—

FARINE AU BEURRE

De BRODIE ET HARVEY

Farine patente, en petits sacs.

Gold Nugget.

Blé cassé, farine Graham, 1re qualité et à bas prix.

—AUSSI: 12,000 sacs, set de Liverpool

En sale à 1/2 cent à Québec au plus bas prix

—CHEZ: J.-B. RENAUD & CIE., 28-32, RUE ST-PAUL, QUEBEC.

VOITURES

FAITES SUR

COMMANDE

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un bel assortiment de voitures de familles pour quatre ou deux personnes, Buggy, etc., dans les genres les plus modernes et dans les prix les plus réduits, de plus, SOUFFLETS pour toutes sortes de Buggy vendus séparément à prix réduits. Le public pourra se procurer ces voitures, attelages et soufflets, chez le soussigné, rue St-George, fait par St-Jean, ainsi que chez M. N. Bortant, rue St-Valier St-Sauveur.

Toute vente est faite sur garantie.

Wilbroad Bertrand

13 mai 1 ms.

RUE ST-GEORGE

Thibaudan & Niville,

Meubliers-Ebenistes

No. 386, Rue St-Joseph,

Fabriqueur sur commande et à bon marché toutes espèces de meubles d'après les patrons les plus nouveaux et plus élégants.

Ils feront une spécialité des travaux d'ébénisterie. Aussi ornements d'églises, tables, chaises, lustres, secrétaires, etc., etc.

23 Une visite est sollicitée.

12 mai 1 ms.

Maisons à vendre

UN VASTE TERRAIN faisant le coin des rues Richelieu et de la Chapelle, à St-Roch, avec deux magnifiques maisons en briques de style anglais, en bon état de réparations, avec excellents caves et hangars de bois.

Cet endroit, par sa proximité de l'église St-Roch des magasins et du marché est toujours très recherché par les locataires. Rente de terre minime et titres incontestables.

S'adresser à LOUIS ROUSSEAU, Tournieur, No. 24, rue Dorchester.

Ou à CHS. GRENIER, Notaire, Rue St-Joseph, St-Roch.

18 mai 1 ms.

MACHINES A COUDRE

ETC., ETC.

UN ETABLISSEMENT qui mérite d'être connu de toutes les personnes qui ont le désir de ne pas posséder de machines à coudre, et même de celles qui ont l'avantage d'en avoir, c'est celui de

Robitaille & Guimond,

qui sont les successeurs de Foisy et Frère,

No. 287, Rue St-Joseph,

Seuls propriétaires pour les machines à coudre

RAYMOND

le meilleur du monde.

Seuls agents du WHEELER & LOVELL

qui sont toutes des machines de première qualité.

23 On vend des pièces détachées pour toutes les machines à coudre, et les réparations sont faites avec promptitude et à bon marché.

6 mai J 371

Rosaire Leclerc

Horloger, Bijoutier et Graveur

a l'honneur d'informer ses pratiques et le public qu'il a transporté son établissement au

No. 44, rue St-Joseph, St-Sauveur

QUEBEC

et il profite de cette occasion pour remercier ses pratiques du bon encouragement que l'on a donné.

Il tiendra comme par le passé un bon stock de Montres, Horloges, Bijouteries, Joies, Bagues et Monogrammes de toutes sortes, réparations de montres, Horloges, Bijouteries, etc., à des prix modérés.

SATISFACTION GARANTIE

23 Une visite est sollicitée.

7 mai ROSAIRE LECLEERC, J 1ms-375

Modèles de Un Exp. 1887

Récompense de 1887

QUINQUA L'ROCHE

ELIXIR VINEUX

ANÉMIE, SANG PAUVRE,

MANQUE D'APPÉTIT

DIGESTIONS MAUVAISES

FORMATIONS DIFFICILES

RACHITISME

FIÈVRES

Convalescences de FIÈVRES

23 22 et 19, rue Proton, et 24

MAI DIES DES CHEVAUX

de lait, et autres Animaux

To Oriental de Deslauriers

us actif et le plus économique

de tous les fondants et les règles les connus.

N° 1: JANE, Malade de la Poltrone de la Gorge

N° 2: VERT, Tumeurs, Angor, Boiteries,

ENGORGEMENTS, etc.

DAN, TOUTES LES PHARMACIES ET DROGUERIES

ont des Contrefaçons.

23 22 et 19, rue Proton, et 24

23 22 et 19, rue Proton, et 24

23 22 et 19, rue Proton, et 24

23 22 et 19, rue Proton, et 24

23 22 et 19, rue Proton, et 24

23 22 et 19, rue Proton, et 24

Grande Vente de Quincaillerie, etc., etc., etc.

ER EN BARRES, FER A BOUILLIERS, TUBES A BOUILLIERS

FER GALVANISE, FERBLANC EN FEUILLE

ANCIENS, CHAINES

Agres en Broche, Amarres et Cordages,

Pois, Goudron, Etoupe, Térébenthine, Peintures (de toutes couleurs), Vitres, Clous, Pêches, Pier

Meule, Réline, Huiles, Soutre en canon, Cuivre en feuille et en barre et Quincaillerie en général

23 Nous attirons spécialement l'attention sur notre lot de 500 tonnes de Fer en Barre.

Les soussignés ayant acheté le grand assortiment, s'élevait à \$10,000, des soudures marchandises, de

M. CHARLES SAMSON, nous sommes prêts à le vendre immédiatement, en lots à des prix beaucoup au-

dessous de ceux du marché, au magasin occupé ci-dessus par ce monsieur.

Les personnes qui ont besoin de marchandises dans cette ligne forment bien d'examiner l'assortiment

et de s'assurer des prix avant d'acheter ailleurs, vu que c'est notre intention de vendre tout l'assortiment

sans réserve.

F. X. LETOURNEAU ET CIE.,

177, RUE SAINT PAUL,

15, EN FACE DE UR A ROIS DE CLINT

7 mai 1887

Pour être lu attentivement

A M.M. GINGRAS, LANGLOIS & CIE.

MESSIEURS,

Ma femme a souffert de 25 ans de la maladie des reins. Après avoir inutilement essayé toutes

sortes de remèdes elle a fait usage de l'EAU ST-LEON. Quelques semaines de traitement ont suffi pour

obtenir complètement de sa terrible maladie et elle peut maintenant mener une existence normale.

A VENDRE EN GROS ET EN DETAIL PAR

GINGRAS, LANGLOIS & CIE.,

SOMMAIRE DES ANNONCES

Enquêtes considérables : Octave Lefebvre & Co.
Agent : commission : C. O. Boutet.
Importateur de Porcelaines, etc. : Louis Bruncau.
Boutet : H. Guimont.
Charbon : Charbon : F. Gingras & Co.

LA "JUSTICE"

QUÉBEC, 30 JUIN 1887

Quand l'iniquité aura couvert
toute la terre, si la justice a pu
se cacher à l'ombre d'un brin
d'herbe, c'est assez pour qu'elle
grandisse et parfume les trois
mondes.

EDGAR QUINET.

LE MONOPOLE DU C. P. R.

(Traduit de la Macleod Gazette)

Nous croyons qu'il y a peu de gens dans le Nord-Ouest Canadien qui soient en faveur d'un système de désaveu continu. Nous croyons que leur nombre est très restreint et nous croyons qu'il y a de deux ans l'une, à l'appui de ce sentiment dans cette vaste minorité, si l'on peut ainsi parler.

Les individus ou les sociétés qui favorisent le monopole du Pacifique Canadien ignorent le mal qu'il cause aux colons du Nord-Ouest, ou bien ils pensent en retirer quelques bénéfices pour eux-mêmes.

Dans le premier cas, il peut y avoir quelques excuses.

Dans le second, on l'on sacrifierait tout un pays pour un petit gain personnel, il n'y aurait pas seulement un acte dépourvu de patriotisme, mais encore un acte digne de mépris.

Deux exemples de ce dernier motif se sont tout récemment présentés, l'un dans Manitoba, l'autre dans le Nord-Ouest. Les deux sociétés comptaient sans doute retirer quelques avantages aux dépens du reste du pays de l'Ouest en se soumettant au C. P. R.

Ceci a eu pour résultat de leur attirer le mépris de la grande majorité du peuple, et les avantages à recevoir du Pacifique Canadien seraient encore longtemps à leur venir.

La lutte qui se poursuit actuellement à Manitoba ne compte pas dans son agitation que des spéculateurs de terrains, comme on l'a dit. Ceux qui y prennent une part des plus actives sont des gens les mieux établis de la province, et parmi eux des hommes qui ont toujours été conservateurs et le sont encore.

Cette agitation n'est pas non plus, comme on l'a dit, confinée à Winnipeg. A la grande assemblée de Winnipeg le plus grand nombre des villes et des villages de Manitoba étaient représentés, on avait adressé des documents témoignage de leur concours.

L'assemblée en fut une des plus franchement unanimes, et l'on peut avoir une preuve de cette parfaite unanimité de la population de cette province sur cette question, dans l'action de la législature de Manitoba, où toutes les divergences d'opinions politiques ont été mises de côté pour que tous pussent agir dans le même sens.

Au Nord-Ouest on entend souvent émettre cet argument que quel que soit le préjudice porté à Manitoba par le désaveu, le Nord-Ouest n'en éprouve aucun inconvénient.

C'est une chose étrange que bon nombre de personnes ne puissent pas comprendre une injure à elle-même.

C'est aussi étrange que, dans ce cas-ci, l'on ne puisse comprendre que tout ce qui tend à porter préjudice à Manitoba, doit atteindre le Nord-Ouest, même plus fortement.

Il n'est rien au monde qui puisse empêcher Manitoba de construire des chemins de fer à la frontière. Comme province, elle compte cela au nombre de ses privilèges.

Il en serait de même si le Nord-Ouest était une province, mais comme, de la devenir, c'est pour lui encore une chose de possibilité fort éloignée, il n'y a pas grande apparence que les territoires soient bientôt débarrassés du monopole.

Lors même qu'ils le seraient, il n'est pas du tout certain que cela nous fasse grand bien d'ici à quelques années car nous aurions à faire une ligne concurrente avant d'en ressentir tout l'avantage.

Néanmoins notre tour viendra tôt ou tard, et nous croyons que tout homme qui a à cœur l'intérêt du Nord-Ouest sympathisera avec Manitoba dans sa lutte actuelle.

La manière dont le peuple de ce pays de l'Ouest est pressuré par le monopole consiste dans les taxes de transport. Les taxes de fret actuelles du chemin de fer Pacifique Canadien sont tout simplement un vol.

Les vivres que nous consommons, le matériel et les instruments nécessaires dans les fermes coûtent aux colons et autres beaucoup plus qu'ils ne le devraient, et il ne paraît pas qu'il y ait amélioration.

Le Pacifique Canadien presse les colons du Nord-Ouest pour en extraire jusqu'au dernier sou. Ceux qui sont venus ici avec leurs familles, et ouvrent le pays, ceux-là on ne leur laisse vivre qu'une vie misérable, tandis que leur argent gagne au pénible travail s'en va enrichir quelques rois de chemins de fer tels que Sir Geo. Stephen et M. Van Horne.

S'il y avait concurrence, ceci ne pourrait pas avoir lieu, et le désaveu empêcherait d'établir aucune ligne concurrente.

Les officiers du Pacifique Canadien, quand on leur parlait de ces taxes de chemins de fer, ont toujours répondu que leurs taxes étaient plus basses que sur les lignes correspondantes aux États-Unis.

Il apparaît maintenant que Van Horne et autres se sont rendus coupables de fausses représentations et ont manipulé les chiffres au caprice de leur propre intérêt.

Un examen de leurs taxes fait voir que, là où il n'y a pas de concurrence, ces taxes sont de 200 à 300 pour cent, plus élevées que là où il y a concurrence, et cela est vrai pour le Nord-Ouest. Ces taxes additionnelles du fret sont payées par tous les colons de cette région.

Prenez le bois vert, par exemple, le taux d'hiver d'Ottawa à Montréal de 81 par mille. Le taux de Portage du Rat à Winnipeg, à peu près même distance est de 84.50. Les taxes d'Ottawa à Montréal sur le C. P. R. première classe, 15 cents 2e classe 13 cents, 3e classe 11 cents, 4e classe 10 cents, 5e classe 9 cents. Sur le même chemin de Winnipeg, ces taxes sont respectivement de 55, 47, 33, 30 et

37 cents, soit, tout près de 400 pour cent de plus élevé.

La même proposition, sinon une plus grande encore s'applique pour l'Ouest, de sorte que nous payons tout 400 pour cent de fret de plus sur tous ce que nous importons, ces parties du pays qui ont le bonheur d'avoir des lignes concurrentes.

Avec un état de choses aussi déplorable, il n'est pas étonnant que le Dakota et le Minnesota se remplissent de colons partis de Manitoba. L'exode a été très considérable ce printemps et promet de l'être encore plus.

Une autre exemple de monopole peut être donné en consultant le tarif pour passages.

Un billet de Winnipeg à Victoria coûte \$80, d'Ottawa à Victoria, le billet ne coûte que \$75. Dans le premier cas il n'y a pas de billet de retour, mais on peut acheter un billet d'Ottawa à San Francisco, via Winnipeg et Victoria et retour pour \$90.

Un homme de Winnipeg trouverait donc son profit à payer son passage jusqu'à Montréal pour aller commencer là son voyage vers l'Ouest de Winnipeg.

Tout cela indique quel emploi abusif l'on fait du monopole donné au C. P. R. Stephen, Van Horne et autres magnats du Pacifique se construisent des demeures princières et font de magnifiques cadeaux.

Ils le peuvent bien. C'est le colon de Manitoba et du Nord-Ouest qui l'on saigne pour les tenir dans l'opulence.

Nous croyons que le peuple du Canada a fait tout ce qu'on en pouvait raisonnablement attendre pour le C. P. R., et l'on ne devrait pas laisser plus longtemps souffrir le Nord-Ouest pour le plus grand avantage de cette compagnie.

Le Pacifique Canadien a été subventionné de la façon la plus libérale par le gouvernement, quand la ligne a été construite, et cette compagnie serait probablement aussi capable de subsister que celles qu'elle redoute.

On lui a permis de faire concurrence au Grand-Tronc dans l'Est, pourquoi ne permettrait-on pas au Grand-Tronc, en revanche, s'il le désire, de faire une semblable concurrence au Pacifique dans l'Ouest?

Il peut se faire que des lignes concurrentes ne soient pas construites, mais nous, gens de l'Ouest, nous aimerions à tout prix sentir que cette chose nous est au moins possible.

Aux touristes.

Il va sans dire que les touristes, au Canada, dans la Province de Québec, ne sont pas en quête de place de villégiatures agréables; ils n'ont aujourd'hui, grâce aux communications faciles des chemins de fer, que l'embarras du choix.

Mais il faut l'avouer, ce choix ne laisse pas d'être bien embarrasant.

Pour cette fois nous leur viendrons en aide, en signalant à leur attention un endroit délicieux, jusqu'à présent bien peu visité, ce qui n'est qu'un charme de plus pour plusieurs. C'est le lac Aylmer.

Le chemin de fer du Québec Central nous y conduit directement en une couple d'heures de voyage, et combien d'entre nous ont songé à faire trêve à leurs courses accoutumées, dans des sentiers trop rebattus par la foule fashionable, pour aller voir un peu cette région admirable des lacs Aylmer, Woodon, St. François.

Ne nous saurions mieux faire pour inspirer des regrets légitimes à tous ceux-là que de reproduire ici la description du lac Aylmer, par le Dr Grégoire de Garthby.

Il est juillet. Prenons ce canot, et voguons vers ces deux grandes pointes s'avancant l'une vers l'autre, comme pour se rencontrer et baigner ensemble le tronc touffu de leurs écorces et de leurs ormes gigantesques.

Voici la Pointe aux Érables, dont la rive montre encore les cendres de plusieurs bivouacs de saisons passées. C'est ici qu'il faut tendre la ligne, et repaître nos yeux d'un de ces beaux tableaux que la nature a peints dans ses moments de loisir.

Voyez, au fond de cette baie, comme la rive se penche amoureusement vers le lac, pour y mirer son village bâti en amphithéâtre. C'est Garthby, avec son groupe de blanches maisons, montant d'étage en étage le plan incliné, jusqu'au pied du temple. Et Garthby se répète en sens inverse dans l'onde limpide, où se plonge le premier, le clocher rustique qui domine le tableau.

Comme une troupe de cygnes, penchés sur le cristal des eaux, y comparant l'état chatoyant de leur plumage de neige.

La nuit, à l'ombre de l'autel, sur sa piazza élevée, comme un aigle dans son aire, — je vois le pasteur de Garthby, le Révérend J. Lévesque, homme chéri de Dieu et des hommes. D'un seul coup d'œil il peut embrasser tout son domaine religieux étendu à ses pieds et tout le cycle de sa juridiction spirituelle, depuis le baptême à ses côtés, jusqu'au cimetière isolé, qu'on voit là-bas au pied du lac, et que baigne l'onde qui me berce.

Je vois la croix solitaire, qui étend ses bras protecteurs sur ses hôtes endormis à jamais sous le gazon; et, dans le resac du flot qui se brise au pied des pierres tumulaires, je crois entendre la voix de l'humanité se répétant d'écho en écho, jusque dans le sein de l'Éternité.

Tout est bruit de ce côté du lac. On entend le chant de la scie ronde, qui gronde en mordant avec fureur le pin que la hache a abattu. Le sifflet des machines, et des locomotives déchire l'atmosphère; la cloche du hameau tinte; et l'on rit sur le pont du vaisseau, qui fond l'onde à gros bouillons, laissant derrière lui un long panache de fumée.

Mais de l'autre côté de ma barque, tout est silence: l'onde est muette, et la Nature, laissée à elle-même, se recrée de toute sa poésie. D'une rive à l'autre, la rive d'ouest dort tranquille entre ses bords richement boisés, et le regard se perd au loin à la suivre d'enfoncement en enfoncement. Le canard sauvage, mollement bercé, sur l'onde, s'endort au bruissement de la lame; soudain le poisson saute hors de son élément pour happer la mouche imprudente, pendant que le milan et le martin-pêcheur sifflent dans l'air prêts à fondre sur ces innocents proies. Quelquefois un cerf, couchant sur son épaupe sa large ramure, traverse les flots à la nage.

Pas un esquif ici, pas une voix humaine ne trouble le silence, seulement, à de longs intervalles, une construction basse, bizarre, informe, va lentement d'un rivage à l'autre; un homme la conduit, une longue perche à la main. Est-ce Noé et son arche? Est-ce Charon dans la barque Stygienne? C'est Carleton le pasteur. Si longtemps le brave John a passé et repassé, que les hôtes de la forêt, les habitants de l'air et de l'onde se sont familiarisés avec cette grande forme blanche au-dessus du lac, qu'elle passe avec un monotonie va-et-vient de l'arrière à l'avant, de l'avant à l'arrière, philosophant sans doute, et calculant ce que peut être et ce que peut l'on donner le passager qui l'attend sur le sable de la rive.

Vieux pilote du lac Aylmer, ton apte va changer! Je te vois, debout sur la poupe du gracieux steamer que Lévis nous apporte, diriger d'une main savante des visages rayonnants de joie, ébahis de surprise à travers les pointes, les baies, les anses, dont toi seul possédais jusqu'ici le secret et l'abondance.

Du pont de ce vaisseau, que l'air de la vapeur fait voler sur l'onde comme l'oiseau dans l'air, l'œil se plaît à folâtrer de cime en cime sur ces monts dièdres qui entourent le bassin de toutes parts et forment un horizon à sonnet. Sur le faite le plus élevé l'œil voit un soliel levant la flèche d'une église perdue dans la nuée. C'est St. Gabriel, et l'on y arrive par ce chemin tortueux et raide de bord de blanches maisons et des greniers remplis de bois odorant; il représente bien le chemin du ciel, où l'on doit arriver comme à l'église de Stratford, tout pantelant et haletant comme des athlètes.

À droite, ce versant nous montre des champs spacieux et de vastes prairies, et des toits élevés de steppes en steppes comme des châteaux suisses. Partout ailleurs la nature a conservé sa primitive grandeur, et le chêne, l'érable, le pin frangent l'horizon. Par de là ces monts élevés d'autres monts au front nu, dépouillé, menaçant le ciel de leurs crevasses arides, et chateaubriand les eût dits travaillés par des miracles, lui qui ne connaissait pas la dynamite.

C'est là que le colon de Thorford, aidé de capitaines étrangers, creuse la terre, en brise le squelette, et arrache à ses ossements même un fil argenté et soyeux plus souple que la plus fine soie du Levant. On dit que toute cette chaîne de montagnes dentelées qui borde l'horizon du Septentrion au Couchant, jusqu'aux bords du lac, jusqu'à Garthby même, et au-delà, recèle dans ses flancs l'énorme quantité d'or, et que le fer, le cuivre, le soufre, l'anthracite courent en veines fécondes sous le sillon du labour.

VARIÉTÉS

LE REPROUVE

Quand j'étais encore écolier, il y avait, dans ma ville natale, un jeune homme dont la situation semblait bien singulière et bien triste à la fois. C'était un grand et beau garçon de vingt-cinq ans, que l'on rencontrait toujours sain dans les promenades et les lieux de réunion publique. Personne ne lui parlait, personne ne le saluait. Lorsqu'on passait auprès de lui, les femmes se poussaient du coude et chuchotaient avec vivacité: les hommes le toisaient d'un air impertinent, et les enfants ne se gênaient pas pour lui lancer quelques huées, dès qu'ils se voyaient hors de ses atteintes. Il n'appartenait à aucun cercle, à aucune coterie, bien que tout le monde parût le connaître; on ne lui adressait aucune invitation, il n'avait aucun ami. Bref, on le traitait comme un réprouvé, un paria, un véritable pestiféré.

Ce pauvre diable, objet d'animadversion pour toute une grande ville, s'appelait Armand Dubief. Après avoir fait ses classes au lycée, il avait étudié le droit à Paris, d'où il était revenu avec le titre d'avocat, et il possédait une fortune indépendante. C'était, comme nous l'avons dit, un fort beau garçon, et il s'habilait avec une élégance extrême. Son élégance allait même jusqu'à la recherche et semblait être un défi jeté à l'humanité générale. Bien serré dans une courbe redingote noire, bien chaussé, bien ganté, le linge irréprochable, la barbe soigneusement taillée, le chapeau un peu posé sur l'oreille, il avait d'ordinaire à la main un jonc à pomme d'or, que l'on disait contenir une épée.

Ainsi équipé, Armand, avec ses grands yeux bleus pleins de fierté, avec sa bouche fine qui semblait ne pas demander mieux que de sourire, dès qu'il le fallait, n'était plus crispé par le ressentiment, en apparence, la réprobation qui pesait sur lui.

La lutte fut longue entre Dubief et la population locale. Dans les premiers temps cette lutte avait un caractère aigu et violent. Armand tenait fièrement tête à tous ceux qui l'outrageaient.

Les belles richesses avaient dû baisser la tête sous son regard de feu. Les petits poissons de la ville, — car hélas! les poissons eux-mêmes s'étaient ligés contre lui, — avaient eu les oreilles vigoureusement froissées, lorsqu'ils s'étaient permis de l'offenser de trop près. Quant aux jeunes gens du monde, qui, d'abord, n'avaient pas épargné les moqueries et les quolibets, à leur tour la preuve qu'il était de première force au pistolet et à l'épée. A la suite de quelques démonstrations par trop accentuées, il s'était battu deux fois en duel. Un de ses adversaires avait reçu une balle dans l'épaule, l'autre un coup de pointe à travers la poitrine.

L'expérience avait aussi, et on ne songeait plus à le braver ouvertement. Grâce à cette attitude ferme de Dubief, l'opinion publique, au bout de deux ans environ, parut se relâcher de ses rigueurs envers lui; une sorte d'indifférence remplaça peu à peu l'hostilité. On finissait sans doute par se blâmer sur le fait qu'il avait amené cette situation, et on ne s'occupait plus guère de l'audacieux jeune homme. Néanmoins, son isolement absolu ne cessait pas; toutes les portes demeuraient fermées devant lui; aucune parole ne lui était adressée en public; aucune main ne semblait disposée à presser la sienne.

Dès que cette haine universelle commença à se détendre, un notable changement s'opéra dans Armand Dubief. Il le rencontrait bien encore ça et là, mais il avait perdu ces airs de matamore, cette attitude hautaine qui imposait aux insulteurs. Son cœur s'était éteint; ses joues devenaient croulées et blêmes; sa démarche semblait chancelante. Évidemment

il était à bout de forces, ou peut-être quelque sentiment puissant, acablé par les efforts d'une lutte ardente, reprenait son empire sur lui.

A cette époque, je venais de terminer mes études et je me promenaient, un jour, avec un ami plus âgé que moi et fort au courant des choses de la ville, quand Dubief vint à passer. Il n'était plus que l'ombre de lui-même et il nous jeta un regard morne et désolé.

Jusqu'à là, j'avais été trop jeune, trop insouciant pour m'informer de ce qui le concernait. Cette fois, je fus touché de sa pâleur, de sa maigreur, de la profonde mélancolie empreinte dans toute sa personne.

— Ah ça! demandai-je à mon ami, qui est donc ce pauvre garçon que l'on voit toujours seul?

— Tu ne le connais pas? Parbleu! c'est Dubief.

— Eh bien! pourquoi évite-t-on Dubief comme s'il avait la lèpre?.... Il paraît bien malheureux!

— Ne vas-tu pas le plaindre?... C'est un pauvre homme, un pauvre homme, un véritable sauvage.... et, si tu osais l'aborder, tu partagerais inévitablement sa réprobation.... à moins qu'il ne jette à propos de l'administrer un coup d'épée.... ou une taloche.

— Faudrait voir!.... Mais, enfin, qu'est-ce qu'il fait pour être mis ainsi au ban de tout le monde?

— Ce qu'il a fait!.... D'où sera-t-il donc? Ignore-tu que Dubief a frappé publiquement, au visage, une belle et honnête demoiselle de la ville, Mlle Léona Desjardins, qui a failli mourir des suites de cette odieuse brutalité?

Je connaissais de vue Mlle Desjardins, qui était, en effet, une fort jolie personne, riche et bien élevée. Je demandai avidement des détails sur la particulière monstruosité dont il s'agissait.

Moi aussi, je n'avais, à cet égard, rien de plus que le commun des mortels, et sans doute il fallait, dans la version vulgaire, faire la part des exagérations et des commérages malveillants. Voici ce qu'il me conta:

Dubief avait connu dans le monde, quand il y était encore admis, Mlle Léona Desjardins. De nature exaltée il s'était épris d'elle follement et, comme les convenances ne s'y opposaient de part ni d'autre, on supposait qu'un mariage ne tarderait pas à s'ensuivre.

La demoiselle jouissait de plus de liberté qu'on n'en accorde habituellement aux jeunes filles. Orpheline de père et de mère, elle vivait chez une vieille tante, sa tutrice, qui, perchée de rhumatismes, ne pouvait toujours l'accompagner au dehors. Aussi, Léona ne rendait-elle souvent dans des maisons amies ou à l'église sous la garde d'une gouvernante âgée; qui méritait toute confiance; et on assurait que Dubief s'arrangeait pour se trouver chaque jour sur son chemin, afin d'échanger avec elle un salut ou même un mot de politesse.

(A suivre)

RESUME DES DÉPÊCHES

AFFAIRES D'IRLANDE

La mission de Mgr Persico. — Lettre du cardinal Manning. — Le Times traite le cardinal et Mgr Walsh d'intrigants.

— Londres, 29. — Le cardinal Manning écrit au Times pour protester contre la nouvelle, mise en circulation, annonçant que la mission de Mgr Persico et de Mgr Guadri a été révoquée sur la demande du cardinal Manning et de l'archevêque Walsh, de Dubin.

Le Times ajoutait que les deux prélats sont des intriguants qui désirent la séparation de l'Irlande et de l'Angleterre. A ce sujet, le cardinal dit: « Je m'inquiète volontiers avec l'archevêque Walsh. On le connaît très peu en Angleterre, si ce n'est que l'on dit qu'il sème l'animosité entre l'Angleterre et l'Irlande. Je suis connu en Angleterre, à la fois par les ministres de la Couronne et les chefs de l'opposition, et je leur laisse la chose entre les mains, parce qu'il s'agit d'une réponse; et moi, qui connais l'esprit de l'archevêque Walsh, je réponds pour lui: nous ne sommes ni des intriguants ni des séparatistes. »

Dès que le bill des Crimes sera adopté le Standard dit que le gouvernement va lancer une proclamation déclarant illégale la ligue nationale de Kerry Clare et de Cork.

Dublin, 29. — L'archevêque Walsh nie qu'il ait fait aucune opposition au désir du pape d'envoyer Mgr Persico, en mission en Irlande.

Dublin, 29. — Trois ordres ont été obtenus pour l'éviction des fermiers du marquis de Lansdowne, à Luggacurran.

LA QUESTION EGYPTIENNE

Constantinople, 29. — Les menaces de la France au sujet de la convention anglo-turque ont exaspéré la Porte. On croit que le sultan signera enfin ce traité. La Porte a refusé de faire toute concession quelconque relative à la construction de chemins de fer asiatiques à un syndicat français.

Sir Wolf a passé trois heures devant la commission ottomane à discuter les modifications proposées par la Porte à la convention égyptienne. La commission se réunira de nouveau jeudi. On dit que l'Angleterre n'accèdera pas aux demandes de la Turquie. L'Angleterre n'aura que le droit de récupérer l'Égypte dans le cas où la Turquie serait incapable d'envoyer ses troupes et demanderait l'aide de l'Angleterre.

Londres, 29. — On rapporte que M. Waddington, l'ambassadeur français, a informé lord Salisbury qu'aucun cabinet français ne pourrait signer un document reconnaissant à l'Angleterre une prépondérance en Égypte même pour un temps limité.

C'est l'impression générale dans les cercles diplomatiques que le sultan ne signera pas la convention égyptienne et que l'Angleterre gagnerait plus à l'affaire manquant son coup que par l'adoption du traité.

MONSIEUR ROTELLI

Paris, 29. — Les radicaux sont mécontents de la conduite de Mgr Rotelli, le nouveau nonce papal, qui a assisté à des soirées royalistes, et ils se proposent de porter la chose devant la chambre des députés.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Paris, 29. — Le général Boulanger a été nommé commandant du 13e corps d'armée. Les journaux affirment que Boulanger ne connaissait pas l'intention du gouvernement de le nommer commandant du

13e corps d'armée avant que sa nomination ait paru dans les journaux.

La police a saisi toutes les copies d'un portrait représentant Boulanger comme le « sauveur de la France » et qu'on se proposait de distribuer pendant les fêtes.

PROPOSITION DE FERRON

Paris, 29. — La rumeur que les propositions du général Ferron avaient été rejetées par le comité auquel elles furent référées semble erronée. On dit maintenant que le comité ne décidera rien avant samedi prochain.

Plus tard. — Le rejet de la proposition Ferron à propos de l'armée par la commission a produit sensation.

LE PRINCE VICTOR A DUBLIN

Dublin, 29. — Le prince Albert Victor de Galles a remercié la population de Dublin pour les adresses qui lui ont été présentées à l'occasion de sa visite. Il espère que les efforts pour l'avancement matériel de l'Irlande seront complètement couronnés de succès.

LA RÉVOLTE EN AFGHANISTAN.

Bombay, 29. — Les naturels alliment que le chef de la rébellion des Ghilzais a capturé Gaizel sans livrer bataille; qu'il a ensuite marché sur Ghuzni; a livré deux fois bataille aux troupes de l'émir devant Ghuzni; lui a tué 130 hommes et assiège maintenant la ville.

Des avis d'Afghanistan rapportent deux jours de combat dans le district de Buika. Les Ghilzais y ont vaincus le premier jour, mais ils furent victorieux le second. Aux dernières nouvelles, ils sont à la poursuite des troupes de l'émir.

Sinla, 29. — Gholam Haider Khan a défait les Ghilzais près de Istadeh et en a tué un grand nombre.

TREMBLEMENT DE TERRE.

Guayaquil, Equateur, 29. — Le plus violent tremblement de terre depuis 1858 a été ressenti à 6 h. 20 de ce matin. Il a duré 2 minutes et 20 secondes, jetant l'alarme parmi le peuple. N'avait une direction nord-est-sud-ouest. Il n'y a cependant pas eu de pertes de vie, bien que, dit-on, les dommages à l'intérieur soient considérables.

UN SUCCÈS.

Londres, 29. — Le Queen's Garden Party au palais de Buckingham aujourd'hui a été le grand événement social du jour. 7,000 invitations furent lancées. Tous les personnages royaux, venus pour le jubilé étaient présents.

Londres, 30. — Le garden party, au palais de Buckingham hier a terminé les fêtes du Jubilé. Le roi et la reine de Belgique, le prince de Suède, le grand duc de Saxe et son épouse de Russie ont quitté Londres hier soir. Le prince de Galles, le duc de Connaught et nombre de personnages distingués se sont rendus à la gare pour leur souhaiter bon voyage. La reine Victoria est partie pour Windsor.

JAY GOULD.

New-York, 29. — La rumeur circulant dans Wall Street que Jay Gould avait le contrôle de la Baltimore and Ohio Telegraph Co. est corrompue. Tous les financiers de Wall Street disent que cette rumeur est vraie et que les actions lui seront cédées sous peu.

L'INSTITUT IMPÉRIAL.

Londres, 29. — Le baron Horesch a fait don de 10,000 louis pour l'institut impérial.

LE CAFÉ

Bruxelles, 29. — La chambre des représentants a réduit les droits sur le café.

INCENDIE

Paris, 28. — Le théâtre Lafayette à Rouen a été incendié aujourd'hui.

LE PRINCE D'ALLEMAGNE

Londres, 29. — Le Medical Journal dit que le docteur Mackenzie a enlevé presque toute la tumeur dans la gorge du prince héritier. Ce journal ajoute que depuis la dernière opération, le prince a contracté une espèce de rhume qui a produit une congestion du pharynx et du larynx. On espère cependant qu'il disparaîtra sous peu. Le cas exige actuellement le plus grand soin.

ABDIICATION DU ROI MILAN

Londres, 29. — Une dépêche de Vienne au Chronicle annonce que le roi Milan va abdiquer dès qu'il sera de retour à Belgrade, vendredi.

Vienne, 29. — Le roi Milan, de Serbie, a donné instruction à son premier ministre, Ristic, de prendre les moyens d'empêcher la reine Natalie de retourner en Serbie. On s'attend à une crise ministérielle. Ristic ayant refusé d'obéir.

RÉGATES

Londres, 29. — Il y a eu des régates sur la Clyde aujourd'hui pour un prix de 500 louis. Il n'y a presque pas eu de vent jusqu'à la fin de la première course. Le commodore fit alors cesser la course et accorda le prix au Thistle qui avait 18 minutes et 19 secondes d'avance sur l'Irac.

On croit que le 6 juillet le Fortuny se mesurera avec le Thistle et l'Irac.

LE JUBILÉ DE LA REINE

Londres, 28. — Le ministre des États-Unis Phelps a dîné avec la reine ce soir. Cinq mille invitations ont été lancées pour le bal donné par la ville en l'honneur du jubilé de la reine.

L'ARMÉE FRANÇAISE

Paris, 28. — Le général Ferron a dit au comité du budget que l'expérience de mobilisation de l'armée coûterait \$430,000. Cette expérience comprend le transport en même temps. Pour arriver au succès, dit-il, il est important que le gouvernement puisse mobiliser ses forces à aucun endroit voulu.

LE PRINCE VICTOR.

Ce qui suit a paru dans notre dernière édition de mardi

LE CHEF CANADIEN-FRANCAIS

Le choix de M. Laurier comme chef de l'opposition au parlement fédéral est un fait de grande importance pour notre nationalité. Et si nous n'étions pas du tout au bout de nos idées par ce que l'on convient d'appeler l'esprit de parti, pour nous nous croirions qu'un seul canadien-français digne de ce nom ne s'en réjouirait pas au possible ?

Nous sommes en minorité dans ce Dominion, enclavés au milieu de provinces anglaises, et quand le peuple de ces provinces résume son pouvoir souverain pour former la députation, le gouvernement de la fédération, c'était déjà beaucoup que les nôtres pussent s'y lever et parler leur langue ; c'était beaucoup que la langue française fusse celle de nos lois, à l'égard de celle de la majorité.

Où furent-ils non pas tant des concessions généreuses du vainqueur, que des droits chèrement acquis au prix de luttes dont nous aimons à garder le précieux souvenir, et forcément conservés grâce à l'héroïque résistance de ceux que nous nommons nos grands hommes d'état.

Cette attitude est des succès de la minorité avaient lieu d'espérer un peu ceux qui auraient voulu être les maîtres sans compromis, et qui n'ont pas manqué de nous faire sentir au moins l'effort de leur chauvinisme politique.

Au contraire, aujourd'hui, comme on compte avec cette minorité !

Les grands partis, vieillissants à la lutte, ont bien compris qu'elle pouvait être un appoint décisif et le sûr garant de la victoire, beaucoup mieux que nous ne l'avons compris nous-mêmes ; et ils ont cherché à la rallier, quelque fois à l'asservir, nous savons de quelle manière.

Où, cet asservissement de la minorité française fut trop facilement opéré, lors que fidèle de ses droits conservés et de ses prérogatives obtenues, elle fit marcher de l'exercice de ces droits et de la jouissance de ces prérogatives. Et quand à cette heure, nous aurions pu croire que tant de nonconformité servile nous avait irrévocablement dépourvus de notre influence première, il est heureux, mille fois heureux qu'un parti, qui sera bientôt le gouvernement, ait pris notre influence et notre mérite plus haut que ne les ont laissés ceux-là des nôtres à qui nous les avions jusqu'à présent confiés.

M. Laurier, reconnu chef de l'opposition constitutionnelle, sera, d'après la théorie même de cette constitution, appelé à former le prochain ministère qu'une réaction parlementaire pourrait bientôt exiger.

Car, ce n'est pas une chose si difficile, si improbable que cette réaction.

Aux bruits qui nous arrivent des dessous politiques, aux rumeurs compromettantes pour le ministère dont on peut se défendre même les organes de ce ministère, ce n'est pas nourrir une espérance illusoire que d'avoir foi en de prochains changements.

M. Laurier serait alors premier ministre, et nous croyons que les canadiens français, certains canadiens français, revenus de leurs idées plus que conciliantes quand il s'agit de céder à l'élément étranger, revenus de leur habitude de ramper quand il convient à peine d'obéir, auraient tout le loisir de se montrer patriotes et dignes d'eux-mêmes en servant un tel chef.

A cette époque où dans tous les gouvernements populaires des plus grandes puissances d'Europe, la lutte parlementaire n'a d'autre objectif que ce que l'on appelle la balance du pouvoir et l'alliance des tiers-partis, nous croyons que dans un parlement comme le nôtre, ce tiers-parti, formé d'une race distincte jouissant de droits et de privilèges constitutionnels aussi grands, aussi sûrs que ceux dont nous jouissons, serait, quand il le voudrait, l'ami et non plus le hochet du parlement.

Mais l'avons-nous voulu, le voudrions-nous seulement ?

Les objections préliminaires, de M. Megaw, White et Johnson, ont été rejetées, le 22 du courant.

Les contestations d'Élections

A la suite des dernières élections générales, nous avons vu s'élever dans des contestations et de requêtes contre les élus, que nous avons en l'instant songé à nous demander si le droit de révoquer le peuple ne s'en irait pas s'évanouir en quelque sorte au pied des tribunaux judiciaires. Mais nous en avons une période de compromis qui va singulièrement diminuer l'incertitude jetée sur le sort de la députation.

Déjà on a fait des concessions en masse qui rassurent les uns en chagrinant peut-être les autres, et qui auront, nous le croyons, le même effet sur l'ensemble des partis politiques.

Puis, là où les partis n'ont voulu rien concéder, on voit les juges et les tribunaux prendre soin d'expédier la besogne pour que le député attaqué sache un peu plus tôt qu'il reste député, au grand mécontentement de celui que l'on déclare battu.

D'autre part, ces tribunaux et ces juges laissent bien voir qu'ils n'ont pas l'intention de plus éterniser les procédures, et

couper court, en toute équité sans doute, aux objections et aux longues procédures si ennuyeuses parfois. Ça marche disent les gens de robe et de code, et il vaut mieux en effet que ça marche.

Le salaire des officiers réviseurs en vertu de la loi de franchise électorale est définitivement fixé : il sera de \$300.00 plus cinq cents par nom d'électeur ce qui donnera un salaire d'à peu près \$600.00.

Jusqu'à quand le peuple tolérera-t-il cette loi odieuse ?

Les journaux annoncent que la contestation d'élection de M. T. C. Casgrain, dans le comté de Québec a été renvoyée avec dépens hier par la Cour de Révision.

Beaucoup de nos amis seront surpris peut-être d'apprendre cette nouvelle vu que c'est un fait de notoriété publique que l'élection de M. Casgrain a été le résultat de fraudes gigantesques et d'une corruption effrénée.

Aussi croyons-nous utile de dire que cette contestation n'a pas été jugée au mérite, mais qu'elle a été abandonnée en vertu d'un compromis signé par les parties intéressées ; en d'autres termes, la contestation de M. Casgrain a été payée avec celle de M. F. N. Lemieux, M. P. P. par Lévis.

A la prochaine occasion, M. Casgrain se fera sans doute encore redire grâce aux mêmes manœuvres corruptrices, étant certain d'avance que l'impunité lui sera assurée grâce à un *paiement* avantageux.

On nous informe que plusieurs autres contestations seront réglées de la même manière.

Nous apprenons avec regret la mort de madame Tessier, épouse de l'honorable U. Tessier, juge de la cour du Banc de la Reine.

Madame Tessier, née Marguerite Adèle Kelly était âgée de 58 ans.

Elle fut, la plus grande partie de sa vie, au premier rang de notre société de bon ton, et ses précieuses qualités rendaient bien inutile que le deuil profond de sa perte nous apprit qu'elle belles relations d'amitié elle s'était créées au milieu des familles de distinction de Québec.

Nous prions la famille de l'honorable juge Tessier d'agréer l'expression de notre plus vive sympathie.

NOUVELLES DU JOUR

Demande

Cinq ou six jeunes filles trouveront de l'emploi à l'année pour faire les sacs de papier, celles qui auraient déjà fait cette œuvre seraient préférées.

S'adresser au No 32 Desfontaines.

Hymen

Ce matin à sept heures Joseph Arthur Tremblay Ecr. Notaire des Ebboulements conduisait à l'autel mademoiselle Alice fille aînée de J. A. G. Kane Ecr. Notaire de la Malbaie. L'heureux couple est parti dans l'après midi pour un voyage de noces dans la Baie des Chaleurs.

Perdu

Depuis la barrière Ste-Foye jusqu'à l'église de St-Augustin, hier 27 juin, un porte-monnaie contenant à peu près deux cents piastres.

Celui qui le remettra à Aimé Marcotte St-Basile (Portneuf) ou à Dame Vve L. Lanouette, 268, rue Richelieu, sera généreusement récompensé.

28 juillet.—Sf.

Vengeance d'un chat

Ces jours-ci un homme demeurant à St-Sauveur avait une chatte qui un bon matin mit bas plusieurs petits. Il s'empressa d'enlever les chats à la mère, et les tua en sa présence. Elle ne parut pas trop contente ; mais le soir l'animal voulut se venger. Il y avait quelques instants que notre homme était couché, quand tout à coup la chatte monta sur le lit, et lui sauta au cou. Il eut beaucoup de peine à se débarrasser de l'animal qui semblait enragé. Il va sans dire que la mère a eu le sort des petits.

Mors aux dents

Ce matin vers neuf heures un cheval attelé à une voiture (planche) a pris l'épouvante sur la rue Ste-Anne. Dans sa fuite il a renversé un cheval et une voiture stationnés à une porte. Heureusement qu'il n'y avait personne dans la voiture en ce moment. Il a été arrêté sur la rue St-Jean.

Cour du Recorder

Contrairement à hier la cour du Recorder est déserte aujourd'hui ; pas un seul pochoir n'a fait son apparition.

Cour de police

L'affaire concernant Patry accusé de vol se continue.

Un matelot pour s'être absenté sans permission du navire où il était, a été condamné à quatre semaines de prison. Théodore Bégin, de Lévis, employé à la douane pour avoir maltraité un jeune garçon, fils de M. Théodore Carboneau de Lévis, a été condamné à \$2 et les frais ou à quinze jours d'emprisonnement.

Soumission

Un ministre protestant de Richmond a reçu dernièrement la lettre suivante : Cher monsieur : Je veux me marier. Je veux que ça se fasse à bon marché. Combien demandez-vous pour accomplir la cérémonie ? J'écris à un autre prêtre, mais si votre soumission est plus basse, j'irai à vous.

Ça rappelle l'histoire de celui qui demandait à son curé de le marier à tout fournir la femme avec le reste.

Vapeur Montmagny

Il ne faut pas oublier que le vapeur

Montmagny laissera le quai Champlain, demain, mercredi à une heure pour St-Laurent, St-Jean et St-Michel. Les personnes qui désirent faire une jolie promenade sur l'eau feront bien d'en profiter. Le vapeur arrivera au quai Champlain à 8 hrs., demain soir.

Nomination

M. l'abbé H. Landry, depuis nombre d'années curé de Webster, Mass., a été nommé curé de l'église du Précieux Sang de Holyoke, Mass., en remplacement de M. l'abbé Dufresne, décédé il y a quelques semaines.

Accident

Un bien pénible accident est arrivé lundi matin à St-Benoît-de-l'Islet. M. Norbert St-Amant, était allé chercher un jeune bœuf, de deux ans, dans un champ situé sur sa propriété, quand arrivé sur les lieux l'animal se jeta sur lui, et le terrassa. Le bœuf furieux lui a fait une entaille de six pouces dans le bas ventre et plusieurs autres blessures graves. Le médecin qui a été appelé auprès du blessé ne croit pas qu'il puisse en réchapper.

Travaux

On a commencé ce matin au Sault Montmorency, à poser sur les poteaux, les fils électriques. Il est à espérer que ces travaux seront poussés avec vigueur, et que notre ville sera bientôt éclairée à la lumière électrique.

St-Raymond.

Cette jolie place de campagne devint d'année en année plus populaire, comme place d'été. Cette année des familles de Philadelphie, Brooklyn et d'autres villes des États-Unis et du Canada sont en villégiature en cet endroit.

Un monsieur qui a visité St-Raymond dernièrement dit que cette place est sans contredit la plus jolie et la plus pittoresque dans la Province. Le village est gentiment situé dans la vallée profonde de la Rivière Ste-Anne, à l'endroit où les deux branches de cette rivière se joignent. La vallée, qui est très grande, est en pleine culture, et est entourée par les cimes bleues de la chaîne des Laurentides.

Un artiste de New-York a fait de très-jolies peintures de différentes vues dans cette vallée ; elles sont en vue au bureau de billets de M. Stacking, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis. Ces peintures donnent une excellente idée de la magnificence du paysage.

La pêche dans le voisinage de St-Raymond, dans les deux branches de la rivière, et dans les lacs avoisinants, est excellente, et il y a de très-jolies promenades à faire en voiture, et des bons chemins dans toutes les directions.

Cet endroit est très accessible maintenant, deux trains y arrivant et deux autres en partent tous les jours sur le chemin de fer du Lac Ste-Jean, et aussi un train d'excursion le mercredi, revenant le même soir, ce dernier à des taux spécialement réduits.

Les partis de nique-ique, et les familles désirant aller passer une journée à la campagne, ne pourraient pas trouver un endroit plus plaisant.

Accident

Jeudi matin, un ouvrier de St-Joseph de Lévis, nommé Thomas Brulotte, travaillait au déchargement d'un navire dans le fleuve ; ses compagnons de travail étaient occupés à transporter une pièce de bois lorsque le plançon tombant sur un levier le redressa avec une grande force. Le levier alla frapper M. Brulotte à la figure, lui fracassant le nez et lui infligeant de fortes contusions.

On transporta le blessé à terre en chaise, baignant dans son sang.

Douane

Le montant de droits perçus à la douane le 27 juin est de \$2,985.14.

Train d'Excursion

Un train d'excursion partira de Québec à 10 heures a. m. demain, et tous les mercredis, pour le lac St-Joseph, St-Raymond et les stations intermédiaires. Pour revenir, il partira de St-Raymond à 7.45 p. m., arrivant à Québec à 9.30. Les prix de passage par ce train sont réduits, et on pourra conclure des arrangements pour grands partis, excursions d'écoliers et autres excursions.

Le vapeur Ida voyage sur le lac St-Joseph et fait le raccordement avec ce train.

—Voir l'annonce.

Un individu s'égorge avec un rasoir

Un événement tragique a eu lieu hier matin, au No. 79 rue Sanguinet, Montréal. Un nommé Thomas Routh s'est suicidé en se coupant la gorge avec un rasoir.

Il y a huit jours, sa femme donna naissance à un enfant. Cet événement causa beaucoup de troubles au malheureux Routh, qui ne dormit pas des nuits. Ces insomnies, jointes à des difficultés financières, le jetèrent dans le désespoir.

Sa femme remarqua son état et en fut alarmée.

Hier matin, son époux descendit dans la cave un peu après huit heures. Comme il était un peu long temps, Mme Routh demanda à sa compagne, Mme Finn, d'aller voir ce qu'il faisait dans la cave. En arrivant au bas de l'escalier, elle aperçut Routh gisant dans un coin de la cave, et la tête baignée dans une mare de sang.

Il s'était égorgé avec son rasoir encore tout rouillé de sang. De sa main affaiblie, il promenait encore la lame fatale dans la plaie béante.

Mme Finn sortit en courant et rencontra les constables Lapierre et Leggett qui accoururent. Le malheureux suicidé avait rendu le dernier soupir.

Le défunt était âgé de trente-huit ans et employé chez MM. Garth, rue Craig. Il laisse une femme et cinq enfants, dont le plus âgé a huit ans et le plus jeune huit jours.

Fabriques.

Il a été réglé par les Fabriques N. D. de Québec et Saint-Jean-Baptiste de Québec ce qui suit : 1o. Qu'il n'y ait aucune inscription sur monuments, tombeaux, planches et croix ne sera reçue par le gardien du cimetière Belmont que sur production d'un certificat signé par le curé de l'une des deux Fabriques, ou par le procureur de la Fabrique N. D. attestant qu'elle a été examinée et approuvée. 2o. que les inscriptions déjà mises sur monuments, tombeaux, et soient examinées par des personnes compétentes pour faire corriger les erreurs qui s'y trouvent. 3o. Tous ceux qui n'ont pas

encore entretenu leurs lots au cimetière sont priés de vouloir bien le faire immédiatement, ou bien donner ordre au gardien de les entretenir de suite ; faute de quoi les dites Fabriques feront faire ces ouvrages à leurs frais et dépens. 4o. Toutes personnes achetant des lots au dit cimetière, devront les faire niveler sans délai.

28 juin, 3 fa.

Les trottoirs

Depuis longtemps on nous prie de faire remarquer à qui de droit que les trottoirs sur une partie de la rue St-Valier, sont dans un état impossible. Ainsi par exemple, celui qui se trouve situé du côté sud de la rue St-Valier, entre les rues Voltigeurs et Nelson est dans un état pitoyable. Le propriétaire voudra bien y voir, il rendrait un grand service aux piétons.

Vol au chloroforme.

Un vol qui dénote de la part de ses auteurs une audace extraordinaire a été commis à Chicago, dans une pension bourgeoise de Clyburn avenue. Les voleurs se sont introduits la nuit, à l'aide de fausses clés, dans la maison, et ont visité les unes après les autres les chambres des pensionnaires endormis, après avoir eu le soin de mettre sous le nez de chacun d'eux une serviette imbibée de chloroforme ; ils ont ramassé tout ce qu'ils ont trouvé en fait d'argent et de bijoux, et ont disparu sans que personne se fût aperçu de leur présence.

La plupart des locataires de la maison, au nombre de vingt, sont des conducteurs et des cochers d'une compagnie de tramways voisine, ayant tous l'habitude de se lever de bonne heure ; le matin qui a suivi le vol, aucun d'eux n'était descendu de sa chambre à l'heure ordinaire. Le propriétaire a envoyé les domestiques éveiller les enrégés dormeurs. Il a fallu les secouer vigoureusement pour les tirer de leur sommeil, et presque tous se plaignaient d'un violent mal de tête ; c'est alors seulement qu'on a constaté le vol qui s'était à plusieurs centaines de dollars, et la façon dont les ont endormi leurs victimes avec du chloroforme pour les dépouiller plus à leur aise.

Faux billet

Un nommé Joseph Lafontaine, codomier, se disant de St-Hyacinthe, a été arrêté samedi dernier à Montréal, sous accusation d'avoir essayé de passer un faux billet de banque, dans les circonstances suivantes :

Lafontaine entra pendant l'après-midi dans un magasin de la rue Craig, fit un achat quelconque et donna en paiement un billet de \$10 que le marchand refusa en disant qu'il était faux. Lafontaine protesta et le marchand se décida à l'accompagner au bureau de police où le billet fut montré au sergent Beauchemin. Celui-ci dit que le billet était grossièrement imité et recommanda à Lafontaine de ne pas essayer de le faire passer de nouveau sous peine d'être arrêté.

—Oh ! dit Lafontaine, soyez tranquille, j'ai reçu ce billet d'un de mes amis à Saint-Hyacinthe, et je suis certain qu'il m'en donnera un bon, qu'il me lui aura dit qu'il ne vaut rien.

Une demi-heure plus tard, notre homme réussit à changer son billet sur Saint-Paul, mais comme on s'aperçut aussitôt de la fraude, il fut forcé de rendre l'argent qu'il avait reçu.

Vers cinq heures enfin, il entra dans un petit magasin rue des Esplanades, demanda un verre de soda et donna en paiement le même billet de \$10.

Elle montra le billet à un voisin, celui-ci lui dit qu'il était faux et elle se décida à appeler le constable Limoges qui passait.

Lafontaine fut arrêté et conduit au poste central de police.

Trait d'héroïsme d'une femme

Nous avons raconté il y a quelques jours le terrible désastre du lac Michigan ; le steamer "Champlain" prenant feu au milieu de la nuit, et trente personnes périssant brûlées et noyées. La goélette "Racine", qui a recueilli les survivants du "Champlain", vient d'arriver à Chicago, et le capitaine de ce navire raconte à propos du sauvetage, un épisode tout à l'honneur de la jeune fille qui en a été l'héroïne.

La goélette "Racine" était à son quai à Charlevoix quand le capitaine Hanson, s'éveillant dans la nuit, a aperçu un steamer qui brûlait au milieu du lac : c'était le "Champlain".

Aussitôt le capitaine Hanson a fait mettre une embarcation à l'eau, et avec les hommes de son équipage s'est porté au secours du navire en feu. A peu près à moitié chemin, l'embarcation a rencontré une femme nageant vigoureusement vers le rivage ; elle serait entre ses dents la robe d'un petit enfant dont elle maintenait la tête hors de l'eau. C'est Mlle Mary Wakefield, de Charlevoix ; elle avait sauté du bateau incendié dans le lac avec l'enfant dans ses bras, puis se cramponnant à une épave, elle avait saisi entre ses dents le vêtement du pauvre petit et s'était courageusement dirigée vers le rivage.

Mlle Wakefield, après avoir déposé son précieux fardeau dans l'embarcation, n'a pas voulu y prendre place elle-même, disant au capitaine Hanson de se porter au secours des autres passagers, car elle n'avait besoin de personne. En effet, elle gagna la rive à la nage, et quand plus tard, on a ramené les naufragés, cette courageuse jeune fille s'est dévouée de son jupon de flanelle pour couvrir un de ces infortunés qui gelaient à la suite de l'immersion dans les eaux glacées du lac. Le capitaine Hanson déclare que Mlle Wakefield est la femme la plus énergique et la plus brave qu'il ait jamais vue, et que bien des hommes n'auraient pas fait ce qu'a fait cette héroïque jeune fille.

Brûlée vive

Une vieille femme de 60 ans nommée Margaret Scanlan, veuve de feu Bartholomew Fitzpatrick, s'est fait brûler vive à l'asile Saint-Jean de Dieu dans les conditions suivantes : Cette vieille personne avait presque constamment des idées de suicide et c'était le caractère dominant de sa folie. Ses parents, qui habitent rue St-Antoine, No. 100, Montréal, payaient sa pension à Saint-Jean de Dieu, où elle occupait une chambre dans la partie réservée aux pensionnaires privés. Une gardienne couchait avec elle dans sa chambre, afin de l'empêcher d'attenter à ses jours. Or, mardi dernier, cette gardienne s'absenta pour venir à la ville. A 11 heures et demie, la religieuse s'absenta pour aller prendre un lunch et la salle resta sous la garde d'une employée. Quelques minutes après le départ de

la religieuse, madame Scanlan se retira dans sa chambre dont elle ferma la porte. La gardienne, on parlait pour la ville avait laissé sa robe derrière la porte et dans la poche de cette robe elle avait oublié une boîte remplie d'allumettes. C'est cette boîte que la pauvre folle avait découverte et dont elle avait eu aussitôt l'idée de se servir pour attenter à ses jours. Dès qu'elle eut fermé la porte elle alluma plusieurs de ces allumettes et mit le feu à sa chevelure. Ses longs cheveux s'enflammèrent en un clin d'œil et s'enflammèrent la flamme à ses vêtements. Bientôt tout le buste fut entouré de flammes. Cependant la malheureuse rappela par la douleur à de meilleurs sentiments se prit à crier et à appeler au secours.

La gardienne accourut, donna l'alarme et en quelques instants les flammes qui enveloppaient la pauvre folle furent éteintes, mais non avant qu'elle ne lui eussent infligé les plus terribles brûlures auxquelles elle a succombé hier matin.

Mortelles

Le steamer Oregon, capt. Williams, parti de notre port le 16 courant, est arrivé à Liverpool dimanche.

Le steamer Austrian, capt. J. Benthly est parti de Boston pour Glasgow, à 3 heures, samedi dernier.

Le steamer Circassian, lieutenant Barrett, parti de Liverpool le 18 juin est arrivé ce matin dans notre port avec 28 passagers de chambre, 64 intermédiaires, et 482 de pont.

Le steamer Polynesian, capt. Hugh Bylie, parti de notre port le 17 courant est arrivé à Liverpool, dimanche dernier.

Le steamer Norwegian, capt. Carnethers, parti de Montréal, est arrivé à Glasgow vendredi ; sur les 717 bêtes à cornes qu'il transportait une seule est morte pendant le voyage.

Le steamer Siberian, capt. Moore, est arrivé dans notre port aujourd'hui ayant à son bord 5 passagers de chambre et 82 de pont.

Le steamer Québec, capt. Woodburn, venant de Bristol, est arrivé hier et a continué à Montréal.

Le steamer Flamborough, venant de Jamaïque, est arrivé à Baltimore vendredi dernier.

Le navire Chas. Ball, capt. Mann, est parti pour la mer hier, remorqué jusqu'à l'Anse-des-Sauvages par le Flora.

Le steamer Colina, capt. Brighton, venant de Glasgow, est arrivé hier dans notre port et a continué pour Montréal.

La carque Jarlin, capt. Beck, en destination de Southampton, est parti hier, remorqué par le Jones jusqu'à l'Anse-des-Sauvages.

Le navire J. P. A. capt. Swart en destination de Greenock est parti aujourd'hui pour la mer.

La barque St-Alban est arrivée de Trois-Rivières à la remorque de Marguerite.

Le steamer West Cumberland, Capt. Brown venant de Mary port est arrivé dans le port hier soir et a continué pour Montréal.

Le yacht du maire Abbott est parti pour le Labrador hier matin.

Le steamer d'inspection Galmare est parti hier matin pour son service habituel dans le bas du fleuve.

Le navire Natant ayant complété son chargement est parti ce matin pour la mer.

DECES

Mardi matin, le 28 juin, à l'âge de 58 ans, madame Marguerite Adèle Drapeau Kelly, épouse de l'honorable Uric Joseph Tessier juge de la Cour du Banc de la Reine.

Les funérailles auront lieu, vendredi le 1er juillet.

Le convoi partira de sa résidence, No. 70 rue St-Louis, à 9.30 a. m. pour se rendre à la Basilique, et de là au cimetière Belmont.

A la Malbaie, dimanche, le 26 du courant, Simon Xavier Clouin, membre de la Chambre des Communes, à l'âge de 57 ans, 6 mois et 23 jours.

Les funérailles auront lieu jeudi matin à la Malbaie.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Dimanche soir, le 26 courant, à l'âge de 29 ans, Margaret Elizabeth Hearn, sœur de M. A. Hearn, C. R.

Les funérailles auront lieu le 30 du courant. Le convoi funéraire partira de la demeure du père de la défunte, rue du Parloir à 8.30 A. M. pour l'église St-Patrice et le cimetière Woodfield.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

2 fs. J. E.



Ventes par le Sheriff du district de Québec

No 2015.—Brochu vs. Lachapelle dit Joliveau. Le No 500 du cadastre officiel du quartier St-Roch de la cité de Québec, un emplacement rue St-François de 100 toises de front sur 40 toises de profondeur. Vente au Bureau du Sheriff le 2 juillet prochain à 10 heures a. m.

No 1570.—Messerey Walsh et al. Quin, Tiers Sini et al. la folle enchère de Thomas Kirby. 20 l'assaut du cinquième étage de la rue du Palais de la cité de Québec, un emplacement de 10 toises de front sur 40 toises de profondeur. Vente au Bureau du Sheriff le 4 juillet prochain à 10 heures a. m.

No 1823.—La Corporation de Québec, ex. Brasseur vs. la folle enchère de Jean-Baptiste Plante. 10 Le No. 2012 du cadastre officiel du quartier du Palais de la cité de Québec, un emplacement rue St-François avec bûches et assés droit de passage pour conduire à la rue Christie en arrière. Vente à une rente constituée de \$96 payable à l'Épargne Générale de Québec semi annuellement le 1er avril, le 1er octobre chaque année. Vente au Bureau du Sheriff le 4 juillet prochain à 10 heures a. m.

No 556.—Dorion et Dorion. Le No 221 du cadastre officiel de la paroisse du Château Richer, comté de Montmorency, un emplacement 1er rang, avec bûches. Vente à la porte de l'église paroissiale de Château Richer le 4 juillet prochain à 10 heures a. m.

No 1132.—Paradis vs. Audy. Le No 110

Depeches et nouvelles de nuit

caissier defalcataire de la Banque Hochelaga

Buffalo N. Y. 28 juin.—On a commencé, hier l'examen de Parent, le caissier defalcataire de la banque Hochelaga, de Montréal.

Le prisonnier était défendu par John R. Hagel et M. Greenshields représentant la banque.

M. Ledue fut le premier témoin et déclara que l'on avait constaté que Parent avait emporté avec lui \$23,000 des fonds de la banque, plus \$15,000 en chèques. On constata aussi que quelques années auparavant Parent avait détourné de \$8,000 à \$9,000 des fonds de la banque.

Mercredi dernier Parent remit au témoin \$28,200 en argent et en chèques. Il remit aussi le chèque devant ouvrir un safe à Chicago, où il avait déposé \$5,600.

Ledue dit qu'il ne pouvait jurer que les fonds qu'on lui avait remis étaient exactement ceux volés à la banque.

La cause a été ajournée au 6 juillet.

Tentative de suicide

Niagara Falls, juin 28.—Une fort jolie jeune, blonde et âgée de 34 ans seulement, Mme Whitley, de Montréal, a tenté de se suicider hier matin.

Un policier l'a arrêtée au moment où elle allait se jeter dans la chute. On attribue cette détermination à un chagrin d'amour.

NOUVELLES DE VANCOUVER

(Dépêches du Pacifique Canadien)

Victoria, C. B., 28 juin.—Deux jeunes garçons, Fred Maltby et Thomas Deacon, qui se sont noyés dans l'île Lake Joudi, ont été ramassés à la surface samedi, les deux cadavres étaient réunis dans une étroite étreinte, et c'est dans la touchante attitude de deux êtres qui s'embrassent qu'ils ont été recueillis.

Equipe massacrée

On a reçu ici avis que le ship *Scabard*, parti en mai 1886 de Townsend pour l'Alaska, n'a jamais atteint sa destination, mais que l'équipage a été massacré par les Knights Inlet. L'équipage se composait du capitaine Wells, du pilote Henry Moore, de Henry Moore et d'un Allemand de nom inconnu. Moore avait sa famille à Victoria, Bolt à Seattle. On suppose que l'auteur de ce crime est un Indien connu sous le nom de Tom, dont le père a été pendu à Nanaimo l'an dernier et qui s'est vengé de cette manière.

Opinion d'un sénateur de l'Indiana sur les affaires américaines

Le sénateur Vothers est arrivé ici samedi, en route pour l'Alaska. Dans une entrevue, il a déclaré que c'était une erreur de croire que le gouvernement américain se propose de fermer le détroit de Behring à la marine étrangère. Il ne voit pas comment on pourrait justifier légalement un pareil projet. C'est la compagnie commerciale d'Alaska qui est cause de tout cela et le président Cleveland n'ignore pas ce fait.

M. Vothers croit à la création d'une commission spéciale chargée d'étudier la question des pêcheries ; il est aussi d'opinion que cette question sera l'un des articles de la discussion à la prochaine campagne présidentielle, et que la manière dont Blaine a traité la dispute des pêcheries pourrait lui faire perdre sa nomination. Blaine est cependant désigné comme l'un des futurs candidats à la présidence ; mais Cleveland, s'il est sur les rangs, l'emportera aisément. Une seule chose pourrait être fatale à Cleveland : c'est la promotion d'un troisième parti. M. Vothers voit avec inquiétude la force grandissante de Henry George à New-York, ainsi que du Dr. McGlynn, qui contrôle le vote catholique. Il y a cependant toute probabilité qu'au dernier moment ces groupes se rallieront au parti démocrate.

NOUVELLES DU NORD-OUEST

Winnipeg, 29.—Les élections du maire et des conseillers d'Emmison ont eu lieu lundi. Arch. McKay l'a emporté de 14 voix sur James Irwin, comme maire.

Une dépêche de Moose Jaw dit que Robert Graham et John Bell, qui passaient pour avoir été assassinés par des Indiens Corbeaux au Montana, sont arrivés hier dans la meilleure des sants.

La troupe Wibers de Madison Square, New-York, qui donne des représentations ici, médite un voyage à la côte du Pacifique, jouant au passage dans toutes les villes. Elle apporte avec elle une immense tente pouvant contenir 3,000 spectateurs assis. Cette troupe se compose de 50 sujets, y compris une fanfare.

(Plus récent)

Winnipeg, 29 juin.—Un homme du nom de U. Tucker, résidant à Hamilton, Ont., a été conduit au poste hier soir. Il souffrait du "delirium tremens". Ce matin, on l'a trouvé mort dans sa cellule.

M. W. R. Allen partira bientôt pour Montréal où il doit fonder une nouvelle maison de commerce.

Aujourd'hui, le lieutenant-gouverneur accompagné de Mme Dewdney est allé visiter la réserve des Indiens à Chaudoye.

Les corps de John Harkin et Thomas Millet, qui se sont noyés il y a quelques jours au fort William, ont été trouvés aujourd'hui, sous un chaland, près du dock. Comme les cadavres ne portaient aucune marque de violence, le coroner n'a pas jugé nécessaire de tenir une enquête.

Deux députés conservateurs résignent

Trois-Rivières, juin 29.—Caron de Muskingo et Dorris de Nicolet ont résigné comme députés pour échapper à la déqualification.

Mort soudaine

Sorel, 28.—Le grand constable Wm Foy est mort soudainement hier. Samedi, il était en bonne santé et raquait aux devoirs de sa charge.

ST JEAN BAPTISTE A ST LOUIS DE SILLERY

Le patriotisme, comme tous les sentiments du cœur, dépend quelquefois beaucoup des circonstances. Il est facile d'être patriote, de faire d'éclatantes démonstrations, des fêtes enthousiastes, lorsque toutes les âmes s'unissent dans ce même but et que tous les efforts tendent au même résultat, lorsque les bourses larges et ouvertes, laissent échapper à flot ce précieux moyen d'arriver comme toujours indispensable.

Mais il est des circonstances plus pénibles et plus difficiles, et nous en admirons davantage les âmes qui savent se mettre au dessus de ces petites choses, et garder haut le cœur et tout entier leur patriotisme. La société St Jean Baptiste de Sillery a dû travailler, lutter énergiquement, et grâce à son patriotisme infatigable et désintéressé, elle a pu la semaine dernière encore célébrer avec dignité et même avec éclat la fête de son auguste patron.

Une messe solennelle a été chantée à 9 heures. L'église était décorée avec un goût sobre mais délicat ; on remarquait le maître-autel orné de draperies, de verdure et de lumière. La bannière de la société, cette œuvre d'art sortie des mains habiles des dames du couvent de Jésus Marie de Sillery rayonnait, remplissant dans son or et sa pourpre. Les citoyens de Sillery ont le droit d'en être fiers, et je comprends leur amour à la suivre. Les martyrs du Canada qu'elle honore, étaient de rudes travailleurs, et l'on travaille à Sillery. Mais son influence bêche des martyrs qui ont fait le sol qu'ils habitent, les habitants de Sillery travaillent avec amour. Le célébrant était le Rév. M. Hippolyte Bernier, professeur à l'université Laval ; le Rév. M. Th. Blais, vicaire de Sillery, assistait comme diacre, et le Rév. L. A. Olivier, professeur de littérature au séminaire de Québec, comme sous-diacre. Monsieur l'abbé E. Roy, professeur de rhétorique au Séminaire de Québec, donna le sermon. Ayons-le, nous avons craint de la part de ce monsieur, dont la réputation est déjà faite, un de ces discours brillants où malheureusement quelquefois la forme est tout le mérite. Notre jansénisme a été doublé par la preuve du contraire. Le sermon était parfaitement fait, écrit avec une pureté toute classique, divisé clairement, d'un raisonnement fort et nourri, et en fin de compte avec cette sobriété de gestes, cette parfaite mesure de langage qui l'on arrive ordinairement qu'après une longue pratique de la tribune. Ce monsieur est placé du premier coup au premier rang. On pressent en lui une des gloires de notre clergé où il brille déjà d'un si vil éclat.

Le prédicateur avait pris pour texte ces paroles de l'Écriture : "Iste puer magnus coram Domino, nunc et manibus cum ipso est." "Cet enfant sera grand, car la main du Seigneur est avec lui." Il montra d'abord dans un magnifique exorde la France penchée sur le berceau du Canada, son enfant, et répétant les paroles citées plus haut. Puis dans la suite du discours il prouva que la religion seule pouvait faire la grandeur des peuples. La religion moralise la société en lui inspirant le respect des lois et de l'autorité ; elle moralise la famille en consacrant l'indissolubilité du mariage ; elle moralise l'individu en lui inspirant l'amour du travail. L'orateur fit ensuite un retour éloquent vers ces sociétés d'Europe qui s'en vont, vers la France brisée et déchue, vers les États-Unis agités et inquiets, et il nous en montra la raison dans l'absence de religion. La main du Seigneur n'est plus là, les descendants fatièrent. Le Canada est chrétien, il monte, et il montera tant qu'il suivra les divins enseignements. Dans la péroraison, il indiqua la société St Jean-Baptiste comme un excellent moyen de conserver l'union et de rester forts, chrétiens et patriotes. Passant enfin à une sphère plus haute, il montra la vie sociale ainsi faite et dirigée comme moyen d'arriver à une vie plus parfaite, la seule vraie vie où doivent se développer les facultés de l'homme, c'est-à-dire la vie éternelle.

Le sermon laissera un long souvenir dans la mémoire des citoyens de Sillery.

Au bas-chœur étaient les officiers de la société St Jean Baptiste, revêtus de leurs riches insignes. On remarquait au centre le président, monsieur J. B. Gilbert, fondateur de la société, et dont le zèle éclairé et infatigable a assis la société sur des bases maintenant inébranlables, en dépit des difficultés, des tentations même que le monde se plaît à susciter en face de ces œuvres vraiment grandes qu'il ne comprend pas, ou qu'il comprend mal.

A la droite du président était le maire de la paroisse, monsieur James Timmony, à la gauche monsieur John Sharples, bienfaiteur de Sillery. Parmi les autres invités on remarquait monsieur John O'Connell, MM. Furniss, P. R. Blais etc.

Le corps de musique de St David a parfaitement joué ; à la messe d'abord, il a rendu des morceaux de maîtres de manière à satisfaire les plus délicats, sinon les plus difficiles ; et après la messe, sur la route, à la sacristie, il a joué en notes éclatantes ces ravissantes airs canadiens dont le fond de franchise gaieté l'allure vive et grande sont bien nôtres. N'oublions pas le chœur de l'orgue qui sous l'habile direction de Mme Power, organiste, et de M. Jos. Morrisette maître chantre, a si bien interprété le beau chant de la messe du second ton. Après la messe malheureusement il fallut renoncer à la procession. Les rangs amoncelés depuis le matin, laissent tomber une pluie torrentielle ; contre cela, point de patriotisme qui tienne. Le président présenta à M. le curé, le Rév. M. G. Drolet, les hommages de la société. Ce bon pasteur qui doit bientôt quitter ses ouailles pour lesquelles il s'est sacrifié depuis de longues années, essaya de répondre, mais l'émotion était trop forte, ses larmes furent éloquentes.

Monsieur le président adressa ensuite quelques paroles à la société. Avec l'art qui le distingue, il sut féliciter, encourager et enflammer ceux dont le patriotisme aurait pu faiblir dans les circonstances présentes.

Le corps de musique eut son tour, et à l'éloge du regretté M. McKormick se confondit celui de M. L. O. Audot, directeur actuel et dont la direction savante maintient le corps de musique à la hauteur de sa réputation.

Il fallut enfin se séparer avec regret, gardant au fond du cœur l'espérance que l'an prochain nous tiennons en réserve un jour plus soigné pour y déployer à l'aise une de ces belles démonstrations

dont les citoyens de Sillery ont le secret et dont ils peuvent être fiers à juste titre.

UN INVITÉ.

CONSEIL DE VILLE

Mardi, 28 juin 1887.

Présents.—Son Honneur le maire et MM. les échevins et conseillers Kaine, Murphy, Hearn, Bédard, Bouchard, Guay, Rhéaume, Aylwin, Plamondon, Chouinard, Delisle, Rinfret, Vincent, Duquet et Demers.

Cette séance a été convoquée par le maire, à la demande de cinq membres, pour nommer une délégation du conseil qui agira conjointement avec la commission permanente de l'exposition provinciale constituée par le gouvernement, et pour autres affaires.

LÉTIRES ET REQUÊTES

Plusieurs citoyens de St Sauveur, dont les propriétés ont été endommagées par suite d'accidents d'aqueduc, réclament une certaine indemnité.

M. James Kelley réclame \$100 de dommages, attendu qu'il a été blessé par la chute d'une pile de planches, après l'incendie des tanneries Rochette.

MM. Samson, Légaré, Wm Veomer et autres, demandent qu'on ouvre une rue à travers l'emplacement sur lequel se trouvaient les tanneries Rochette, qui ont été incendiées.

Beaucoup de citoyens dénoncent l'état dangereux dans lequel se trouve l'escalier Dinning, qui fait communiquer les buttes à Neveu et la rue Champlain, et demandent qu'on le répare immédiatement.

Les religieuses de l'Hôpital du Sacré-Cœur demandent d'être relevées du paiement du loyer de la salle Jacques-Cartier, où elles ont tenu un bazar, celui-ci n'ayant pas réussi et leur établissement ayant grand besoin d'aide.

M. le maire dit qu'il a adressé au nom de la population de Québec, un télégramme félicitant Sa Majesté la reine Victoria au sujet du cinquantième de son règne et qu'il a reçu un accusé de réception avec les remerciements de Sa Majesté.

ORDRES DU JOUR

Le rapport du comité des finances s'opposant au paiement de la réclamation du Dr Morin comme officier de santé pendant une certaine période, souleva quelque débat, et finalement ce rapport et une résolution proposant son adoption restent sur le bureau jusqu'à la prochaine séance, afin de permettre au Dr Morin de donner de plus amples explications.

On adopte le rapport du comité des finances en faveur d'une exemption de taxes de dix ans à accorder à certaines industries nouvelles telles que les manufactures de corsets, d'amante, etc., pourvu qu'elles emploient un nombre spécifié d'ouvriers. Cette exemption n'inclut pas toutefois la taxe de l'eau.

Les résolutions soumises au Conseil au sujet d'un pont sur la rivière St Charles, à l'ouest de la rue St Roch, et pour améliorer le havre du Palais, sont renvoyées au comité des chemins.

M. le maire dit que cette question a été prise sérieusement en considération à Ottawa, pendant la dernière session, et qu'il ne doute pas que les compagnies du Pacifique et du lac St-Jean et la corporation de Québec n'en viennent à une entente qui satisfait tout le monde.

PROPOSITIONS

M. Duquet propose, appuyé par M. Demers, que les règles qui régissent la discussion dans les séances du Conseil, soient amendées de manière à ce qu'un membre ne puisse répliquer plus de dix minutes lorsqu'il aura déjà pris la parole sur une question.

M. Duquet dit qu'il existe un règlement semblable dans le conseil de ville de Montréal et qu'on s'en trouve bien.

M. Hearn fait remarquer que le règlement qu'on veut amender a reçu l'approbation de beaucoup d'écrits des plus éclairés qui ont passé dans ce Conseil. D'ailleurs, la question est tellement importante et la réunion si peu nombreuse, qu'il trouve préférable, si l'on n'y tient pas absolument, d'ajourner la décision à une prochaine séance.

M. Rhéaume n'est pas opposé à la proposition de MM. Duquet et Demers, mais il croit qu'on devrait la laisser tomber sur le bureau afin de voir si cela n'aura pas pareillement l'effet désiré.

Le vote est alors pris et la proposition est adoptée sur la division suivante : Pour—MM. Bédard, Bouchard, Guay, Plamondon, Chouinard, Delisle, Rinfret, Vincent, Duquet et Demers.—19. Contre—MM. Kaine, Murphy, Hearn, Alwin et Rhéaume.—5.

L'EXPOSITION

MM. Demers et Rinfret proposent qu'une délégation de huit membres du Conseil soit adjointe à la commission permanente de l'exposition.

M. Hearn dit qu'il y a beaucoup de citoyens influents qu'il ne serait pas juste de laisser de côté.

M. le maire dit que rien n'empêchera les citoyens de se réunir et de faire la même chose. Il est même de leur intérêt de le faire et ils le feront certainement.

La proposition est adoptée. M. Hearn volant contre.

Un débat s'élève alors au sujet de la manière de faire le choix des huit membres de la délégation.

MM. Rinfret et Guay proposent que celle-ci se compose des échevins des huit quartiers de la ville qui sont MM. Bédard, Chouinard, Demers, Delisle, Hearn, Rhéaume, Rinfret et W. Miller.

M. Hearn dit que cela n'est pas délicat ni juste envers les conseillers.

La proposition est adoptée par le vote suivant : Pour—MM. Bédard, Plamondon, Guay, Chouinard, Delisle, Rinfret, Rhéaume et Demers.—8. Contre—MM. Kaine, Murphy, Hearn, Aylwin, Vincent et Duquet.—6. Le conseil ajourne ensuite à vendredi, dans quinze jours.

FÊTE INTIME

La distribution des prix aux pensionnats de Jésus-Marie, de St Joseph de Lévis, a eu lieu hier, 25 du courant, et a été présidée par le révérend M. Fafard curé de la paroisse.

Après la proclamation des prix et récompenses, décorés aux épreuves du cours scolaire, a eu lieu la présentation des Honneurs.

Mademoiselle Marie Dumas, de Trois Pistoles, et mademoiselle Eva Guay, de Québec, ont reçu la médaille d'or des diplômés, accompagnée d'un diplôme d'honneur et d'une couronne.

La médaille offerte par Son Excellence, Lord Lansdowne, a été décernée à Mlle Corinne Dufresne de Sainte-Genève.

Un prix spécial de musique instrumentale, consistant en une belle médaille d'argent, a été mérité par Mlle Dumas, élève graduée.

Cette charmante fête de famille s'est terminée par une gracieuse cantate composée et exécutée par les élèves graduées ; dans le chœur final, les élèves ont offert à leur vénéré pasteur et à leurs dignes institutrices leurs hommages reconnaissants.

Les élèves se dirigèrent alors dans le sanctuaire qui est si cher à leurs cœurs ; une bénédiction du S. Sacrement a eu lieu, après quoi le signal du départ a été donné à la troupe joyeuse.

La rentrée est fixée au 1er septembre. Le couvent de Jésus Marie à St-Joseph de Lévis, prend chaque année un nouvel essor, et se développe admirablement. En effet, ceux qui à la suite d'une visite à ce bel établissement n'ont admiré l'ordre admirable qui y règne, le plan des études, la bonne tenue des enfants, etc.

La beauté du site et les améliorations des années dernières offrent aux élèves des avantages exceptionnels sous le rapport des aménagements et de la salubrité. La chapelle du S. Camille au couvent, est un monument digne de la piété des généreux bienfaiteurs.

Donc, une visite au couvent de St-Joseph de Lévis.

NOUVELLES

Sur la rivière St Charles

Plus de quatre mille personnes occupées les berges de la rivière St Charles hier l'après-midi à l'occasion des courses organisées par le club de St Charles. Ce mode de distraction est très en faveur chez grand nombre de nos concitoyens et le club St Charles mérite certainement les remerciements de la population de St Roch et St Sauveur qui trop souvent manque de récréation.

Une course qui a vivement amusé le public a été la course des cuves, les concurrents n'ayant que leurs mains comme moyen de faire avancer leurs embarcations plus que primitives. L'heureux gagnant a été M. Lamontagne, à qui nous offrons nos plus sincères félicitations. Ce n'est pas tous les jours que l'on voit un homme manœuvrer aussi dextrement une embarcation aussi difficile que l'est une cuve.

Est venu ensuite au concours ouvert aux bons nageurs. M. Carpentier a réussi à dépasser tous ses concurrents. Aussi à son aise, on a pu voir, dans l'eau que sur la terre ferme M. Carpentier est en train de devenir un nageur remarquable.

La course en chaloupe a été remise à un jour ultérieur.

Sur la terrasse

Foule énorme sur la terrasse. Fronton hier soir à l'occasion d'un autre concert en plein air organisé par la rédaction de l'Electeur. Il est évident, impossible de le nier, que ces concerts sont la principale source d'amusement à laquelle le public québécois puisse avoir recours. Depuis le commencement de cette série de concerts nous y rencontrons toujours les mêmes personnes. Nous regrettons d'avoir à ajouter que les souscriptions sont loin d'être en rapport avec le nombre de jeunes gens qui se font un devoir de conduire sur la terrasse, à l'occasion de ces concerts, bon nombre de jeunes filles qui, nous en sommes sûrs, seraient bien peignées de voir ces soirées musicales qui devaient être maintenues en permanence durant les mois d'été. Il ne faut pas oublier que les musiciens doivent être payés ; que ces musiciens ne peuvent passer de longues soirées à pratiquer et venir ensuite amuser le public sans numération aucune. Jusqu'à présent, s'il est permis d'en juger par la liste de souscriptions, le public en général n'a pas fait sa part. Que cette apathie se continue et nous serons forcés d'informer les musiciens que nous n'avons plus d'argent à leur offrir.

Nous avons fait notre part, plus que cela même : que le public fasse la sienne. Des listes de souscriptions ont été placées en plusieurs endroits. Il est en conséquence très facile de souscrire, et cela sans se déranger aucunement. Si les arguments nécessaires à la continuation de ces concerts ne se trouvent plus, les québécois, les jeunes surtout, pourront se flatter de jouir d'une réputation d'égoïsme des plus enviables.

Puisque nous en sommes à parler de la terrasse nous croyons devoir ajouter, qu'hier surtout, l'esprit d'entreprise dont a fait preuve M. Potvin a été très apprécié. Grâce à ce monsieur il nous est enfin permis de nous désaltérer sans avoir à transporter à des distances considérables. Plus que jamais hier le nombre public qui encombraient la terrasse a été à même de constater les avantages offerts par un restaurant du genre de celui de la terrasse.

Chronique du feu

Mardi deux alarmes ont été données. La première à la suite d'un commencement d'incendie rue St Paul et la seconde pour un incendie qui s'était déclaré dans une petite usine en arrière du Skating. Dans les deux cas, les dommages sont peu considérables.

Hier soir, sur les dix heures les pompiers ont été appelés à venir éteindre un commencement d'incendie qui s'était déclaré dans un des hangars attenant à l'hôtel St Louis. Là encore pas de dommages.

Insolation

Hier matin un jeune étudiant a été frappé d'un coup de soleil alors qu'il faisait une promenade sur la terrasse. Heureusement cet accident n'a pas eu de suites graves.

MAISON DE PENSION

M. Y. POLIQUIN a ouvert une maison de pension à St-Michel de Bellechasse, dans l'ancienne résidence du Dr Bellet. Il prendra des pensionnaires au mois, à la semaine. Prix très modérés. 12 mai.

CHARBON ! CHARBON

LA SEULE MAISON CANADIENNE QUI VEND LE CHARBON SON PROPRE COMPTE, PARCEQU'ELLE L'IMPORTÉ ELLE-MÊME DES MINES AMÉRICAINES

Cette MAISON a déjà reçu plusieurs bourses de ce charbon depuis le printemps et en reçoit toutes semaines. Tout le charbon importé par elle est du charbon frais et non du charbon qui a été exposé au feu pendant un ou deux années, ce qui fait une énorme différence pour le dur.

Tous les charbons vendus par elle viennent des mines par bourses et non par volières ce qui fait le charbon est beaucoup plus net.

Tout en remerciant le public en général pour l'encouragement qu'il nous a donné par le passé, nous espérons qu'il voudra bien nous continuer ce même encouragement à l'avenir.

LES PRIX SONT LES PLUS BAS

P. Gingras & Cie.

Nouvelle maison de pension

JE SOUSIGNE, VIENS D'OUVRIRE AU No. 107 rue d'Aiguillon, au-dessus de Dominion House, une maison de pension, de première classe. Les repas seront donnés à toute heure, à des prix modérés. Salon de première classe et pianos, aussi chambres à coucher de premier choix, mis à la disposition des pensionnaires. Le sous-signe s'est de plus assuré les services d'un cuisinier français.

F. R. S. BERTRAND, 107, Rue d'Aiguillon.

26 juin 1887.

Couturier demande

ON DEMANDE immédiatement un homme compétent dans la confection de hautes pour prendre charge d'une boutique de tailleur. Bons gages. Emploi constant hiver et été. S'adresser au No. 100 et 102, Côte Lamontagne. JE—jmo

ON DEMANDE

DEUX OU TROIS BONS TAILLEURS DE PIERRES trouvent immédiatement de l'ouvrage et de bons gages en s'adressant à F. X. EMOND, Maître, Rue St-Georges. JE—jmo

FROST & WOOD

SMITH'S FALLS, ONT.

Manufacturiers d'instruments agricoles

Ont le plaisir d'informer leurs amis et le public que leur stock de printemps est arrivé et peut être vu à leur magasin de commerce, ici. Ce stock consiste en : Moissonneuses à bras, à cheval, à vapeur, à main, moissonneuses, charues en acier, hermines en acier, semoir combinés, rouleaux, houe à cheval, moulins à vent, etc., etc. Aussi en stock des engins, des machines à vapeur, moulins à moulin, moulins à scie, planers et toutes autres machines dans cette ligne de commerce.

Aussi des instruments pour réparer les articles ci-dessus mentionnés.

SPECIALITÉ.—LE "BUTTON," la plus grande mention du jour destiné à algaliser.

Une visite des personnes ayant besoin d'articles qui se trouvent dans notre ligne de commerce se respectueusement sollicitée.

W. A. ROSS, Administrateur, 30, rue St-Paul, Québec. J & F

28 avril

LOTÉRIE NATIONALE

La valeur des prix qui seront tirés le

MERCREDI

20 JUILLET 1887

SERA DE

\$60,000

COUT DU BILLET

Première série : \$1.00

Deuxième série : 0.25

Demandez le catalogue des prix.

LE SECRÉTAIRE, S. E. LEFEBVRE, 18, rue St-Jacques, MONTREAL

VICTOR MARIER, Agent pour la vente des billets à Québec, No. 83, rue d'Aiguillon.

A VENDRE

Briques : Briques !

MM. DUPUIS & CIE, de St-Thomas de Montmagny, désirent informer le public qu'ils ont continuellement en vente un stock considérable de briques à des prix modérés. 3m—JE

10 juin 1887

CHAPEAUX

850

CHAPEAUX DE PAILLE

—POUR—

Dames et Enfants

A 17 CTS.

Le Syndicat de Québec

Vient de recevoir le plus grand assortiment de

Chapeaux de Paille pour Dames et Enfants

dans les dernières modes, seulement 17c.

A VOUS MESDAMES D'EN PROFITER

N'oubliez pas de venir voir nos Parasols et En-tout-cas avec d'acheter ailleurs.

SYNDICAT DE QUEBEC

207, Rue St-Joseph.

VIS-A-VIS LE COUVET

Vapeur Orleans

mai 1887, ce vapeur quittera

DE QUEBEC

00 a m 0 15 a m